



Prévention et médiation municipales

Le pôle prévention / médiation traduit la volonté de la municipalité de favoriser le vivre ensemble. Au service de ce projet, quatre agents effectuent un travail de terrain.

Pourquoi solliciter un médiateur ?

- Un renseignement dans vos démarches administratives.
- Faire remonter une demande auprès de la mairie.
- Signaler un dysfonctionnement sur la ville.
- Vous êtes au coeur d'un conflit et vous ne savez pas comment le résoudre.

Quelles sont ses missions ?

- Assurer une présence sociale sur toute la ville.
- Repérer et orienter les personnes en risque d'exclusion et de marginalisation.
- Organiser une présence humaine de proximité, faire l'interface entre les habitants et les institutions.
- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Comment faire appel aux médiateurs ?

Les agents de prévention et de médiation circulent partout dans la ville en journée et en soirée et répondent à l'ensemble de vos attentes. Vous pouvez aussi les joindre dès que vous le souhaitez.

Contact

[Direction de la Tranquillité Publique](#)

Mairie de Trappes
1, place de la République
78190
Trappes
[01 30 69 17 59](tel:0130691759)

Lundi : 14h-19h30

Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h